

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Pernet

Absents : Mrs Chades, Desfarges et Pesson

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Date de convocation : 04/07/2023

Date d'affichage : 04/07/2023

Délibération n°20230710_029

Objet : Vente d'un terrain communal : parcelle AP n°23

Vu la demande de M. Fermont, à la recherche d'un terrain constructible sur la commune,

Vu la disponibilité d'un terrain communal provenant d'une subdivision d'environ 2 3000 m² de la parcelle AP n°23 situé 2 Faubourg de Ranciat,

Considérant que la commune n'en fait aucun usage,

Compte-tenu de l'offre de prix pratiquée des terrains à construire dans la région,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de vendre ce terrain
- fixe le tarif du m² à 10 €
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

